

**COMPTE RENDU ET DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT REMY DES MONTS du 13 juin 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le treize juin à 20 heures 15, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du **06 juin 2019**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation : 06/06/2019 Date d'affichage procès-verbal de la réunion : 17/06/2019 Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 09 Procuration(s) 2	Présents : M. Philippe CHARTIER, Maire, Mmes : Charlotte LETOURNEUR, Fanny GISSELERE MM : Hubert LECUREUR, Arnaud JUGLET, Jacky LALOI, Gilles MURAIL, David PAYSAN, Rémy YVON. Absent(es) excusé(es) : Mme Elisabeth CORBIN donne pouvoir à David PAYSAN, Sabrina RICHARD donne pouvoir à Philippe CHARTIER MM. Thierry RUEL, Geoffrey PERRIN. Absent(e) : Mme Isabelle ROBIN. Secrétaire de séance nommé(e) : Arnaud JUGLET Secrétaire administrative : Catherine HARDOUIN GILOUPPE
---	---

Le compte rendu de la réunion de conseil du **18 avril 2019** est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Maine Saosnois pour 2020**
- **Station avenant 2**
- **Lotissement des Ouches /Devis bornage**
- **Décisions modificatives n°02**
- **Voirie programme 2019/ Signature du marché**
- **Questions diverses**

Délibération 2019-33-Intercommunalité	RECOMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS POUR 2020
---	---

Le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions du VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local. Il présente les différentes modalités d'application.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, cette majorité devant également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Si un accord local est valablement conclu, un arrêté préfectoral constatera la composition qui en résulte. A l'inverse, si aucun accord local ne peut être conclu dans les délais et/ou selon les conditions de majorité requises, la composition est fixée par arrêté préfectoral selon les modalités de droit commun.

Cet arrêté pris au plus tard le 31 octobre 2019 entrera en vigueur lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, c'est-à-dire en mars 2020.

La loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- soit, par application des dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT (1.1),
- soit, par accord local, dans les conditions prévues au I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT (1.2).

S'agissant de la Communauté de Communes Maine Saosnois, le maire présente les différentes répartitions possibles :

- Pour la répartition de droit commun, le conseil comporterait 75 sièges
- Pour la répartition par accord local, le conseil comporterait entre 76 et 69 sièges

Le maire précise qu'un vote informel à mains levées a eu lieu en conseil communautaire le 11 avril 2019.

Les élus communautaires ont opté à la majorité pour la répartition de droit commun comportant 75 sièges.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et vote comme suit : 11 votes :

- 7 voix pour l'accord local,
- 3 voix pour la répartition de droit commun
- 1 abstention.

- **FIXE** le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires de la Communauté de Communes Maine Saosnois tel qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2020 sur la base :

- de l'accord local comportant **69** sièges.

- **AUTORISE** le Maire à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2019-34- Environnement	AVENANT 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION
---	---

Le maire rappelle :

- que le montant total initial du marché de travaux de construction de la station d'épuration était de **398 000€ HT**

Le chantier touche à sa fin, mais la passation d'un avenant n°2 au marché global est nécessaire. Cet avenant présenté lors de la dernière réunion se décompose comme suit :

- avenant n°2 – entreprise SOGEA : après équilibre des plus et moins-values, un avenant d'un montant de **12 185.12€ HT** (soit + 3,06 %) du montant du marché initial est nécessaire.

La passation de cet avenant n°2 porte le montant global du marché à **410 185.12€ HT**, soit **492 222.14€ TTC**.

Le maire demande au Conseil de l'autoriser à signer puis à notifier ces avenants aux entreprises concernées.

L'avenant 1 portait sur une erreur de références de RIB sur un co traitant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

-**ACCEPTÉ** le contenu de cet avenant n°02

-**AUTORISE** le maire à signer puis à notifier l'avenant n°2 au marché à l'entreprise SOGEA titulaire, pour un montant de **12 185.12€ HT (14 622.14€ TTC)**

-**CHARGE le maire de prévoir** les crédits nécessaires par modification budgétaire n°02.

Délibération 2019-35- Aménagement du territoire

LOTISSEMENT DES OUCHES –DEVIS SUPPLEMENTAIRE DE BORNAGE
--

Un compromis pour le dernier terrain du lotissement a été signé le 22 mai 2019.

Le constructeur n'ayant pas retrouvé les bornes, le plan de situation n'est pas conforme. Un devis de bornage a été sollicité auprès du cabinet GUILLERMINET pour attester du récolement des bornes. Le devis s'élève à 540€ TTC.

Le conseil, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis présenté et charge le maire de signer les pièces nécessaires et de prévoir les crédits nécessaires au budget lotissement par décision modificative n°02.

Délibération 2019-36-Voirie

VOIRIE –PROGRAMME 2019-AUTORISATION SIGNATURE DU MARCHE DES TRAVAUX DE VOIRIE
--

Le maire présente au conseil les résultats de l'appel d'offres du groupement de commandes concernant le programme de travaux de voirie 2019, organisé par la commune de Thoigné.

L'entreprise COLAS de Champagné a été retenue lors de la commission d'appel d'offres du 14 mai 2019 pour un montant de **40 871.76 TTC**, après mise au point.

Par rapport aux estimations budgétaires, cela représente un coût de **+ 3 871.76€ TTC** sous réserve du montant attribuée au titre de l'aide à la voirie communale.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

APPROUVE ET CHARGE, le maire de signer le marché présenté d'un montant de **40 871.76€ TTC** et les pièces nécessaires à l'exécution des travaux programmés.

Délibération 2019-37- Enseignement
--

LYCEE DE PERSEIGNE-FINANCEMENT PARTICIPATIF-

Dans le cadre d'un projet de voyage scolaire à New York pour les élèves de 1^{ère} en section européenne au LPO PERSEIGNE SAOSNOIS en septembre 2019 sur le thème de l'histoire du peuplement de la ville, et pour financer ce projet et minimiser le coût pour tous les élèves, si l'objectif financier est atteint, une campagne de financement participatif en ligne sur la plateforme « la Trousse à projets » a été lancée.

Actuellement, différentes actions sont menées pour trouver des financements, dont la récupération de papier usagé.

Il est proposé soit :

- 40€ comme si la commune participait pour un élève
- 0€ si pas d'enfants domiciliés ou comme d'habitude 40€ par enfant domicilié
- autre montant global

Aucun élève domicilié de St Rémy ne participant au voyage, le conseil, après vote comme suit : 11 votes = 7 contre, 4 abstentions, **DECIDE** de ne pas donner suite.

Ce financement participatif et ces actions s'adressent aux particuliers (déduction fiscale) comme aux entreprises.

Délibération
2019-38- décisions budgétaires

DECISIONS MODIFICATIVES n°02

Conformément à la délibération du 18 avril 2019 liée au prêt relais, à la réunion de ce jour, aux plus et moins-value du marché de construction de la station, de bornage du lotissement,

Il convient de procéder aux décisions modificatives du budget assainissement et lotissement et communal comme suit :

	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
BUDGET ASSAINISSEMENT				
c/2315 Avenant 2 (réserve déduite)	10 623,00€			
c/2315/041 transfert TVA	2 437,00€			
c/2315/041 transfert TVA		2 437,00 €		
c/2762 Récup TVA		2 437,00 €		
c/023 section à section		6 986,00€		
c/021 section à section			6 986,00€	
c/66111(intérêts prêt relais sur 1ère année))			500,00€	
c/627 (frais dossier prêt relais)			250,00€	
c/1641 (remboursement capital) moins que prévu car en septembre 1 ^{ère} année prévision 3 300€	-1 200,00€			
c/74 selon besoins				7 736,00€
Total assainissement	11 860,00€	11 860,00€	7 736,00 €	7 736,00€

BUDGET LOTISSEMENT				
C/6015			540,00€	
c/6522			-540,00€	

BUDGET COMMUNE				
C/6748			5 394,77€	
C/ 678			-5 394,77€	
C/2315 VOIRIE	3 871,00€			
C/1323		3 871,00€		
Total commune	3 871,00€	3 871,00€	0€	0€
C/ 678			-5 394,77€	
C/2315 VOIRIE	3 871,00€			
C/1323		3 871,00€		
Total commune	3 871,00€	3 871,00€	0€	0€

Le conseil, à l'unanimité,

APROUVE ET AUTORISE le Maire à prévoir les crédits nécessaires tels que présentés aux différents budgets annexes.

QUESTIONS DIVERSES

SALLE POLYVALENTE

Réponses des subventions sollicitées :

-DSIL : 214 800€

-Région : 50 000€ (en attente subvention complémentaire de 50 000€ réponse en juillet)

Des fonds européens LEADER vont être sollicités auprès du Pays D'Alençon pour une subvention sur la construction neuve, puis sur la réhabilitation du RDC, hors mairie et annexes.

Une réunion avec le cabinet d'architecture aura lieu mardi 18 juin à 18h.

RUE DU VAIRAIS

Une demande de stationnement interdit sur le bateau devant la ruelle de la gare a été sollicitée, des voitures se garant régulièrement devant la ruelle.

Il est proposé de réaliser une bande d'interdiction de stationner en même temps que la réalisation des passages pour piétons, prévue.

PEUPLIERS

Un particulier propose d'abattre et de retirer la trentaine de peupliers sur le chemin de Feu Richard à son compte. Un état des lieux sera organisé avant l'intervention, et un courrier engageant sa responsabilité lui sera adressé. Aucun dépôt de matériaux n'est autorisé sur la voirie qui devra rester accessible.

Dès l'achèvement des travaux, le terrain ainsi que le domaine public devront être remis dans leur état initial. Les travaux de remise en état seront à la charge du particulier.

Le conseil approuve à l'unanimité.

ELECTRICITÉ

Un fil nu s'est rompu au niveau du n° 05 rue des chanvriers suite au vent et fils dans les arbres de la propriété 7 rue des Chanvriers.

ENEDIS est intervenu rapidement pour mettre en place un 4 fils torsadés. En cas d'enfouissement futur, cette partie sera à charge communale et non en participation comme pour les fils nus.

ROUTE DE CONTRES

Suite à une fuite de fioul, de la sciure absorbant l'huile a été étalée sur la voie de Contres – Il est proposé de reconstituer le stock pour 100kg environ.

LOGEMENTS LOCATIFS

- Charmilles : Une procédure d'expulsion pourra être engagée car le locataire n'a toujours pas donné son préavis.

-Allée du tramway : changement de locataires et attribution au 1^{er} août 2019.

- Montgrignon : Dettes anciens locataires 2017/1200€ : décision du tribunal le 11 juillet pour un étalement ou non de la dette, voir sur 7 ans maximum.

BOITE A LIVRES AU MAGASIN

Une boîte à livres sera implantée au Magasin au niveau du panneau d'affichage. Cette boîte sera réalisée par Thierry RUEL.

STATION D EPURATION

La clôture autour de la station été décalée de 50cm afin que l'exploitant riverain ne l'endommage.

Des cageots- caissettes qui contenaient les plans de roseaux sont à disposition.

Le 1^{er} essai de mise en service aura lieu le 19 juin prochain.

HAIE SUR COLLECTEUR

Les travaux sur le collecteur n° 25 en ZC n'ayant pas pu être réalisés en totalité il y a deux ans en raison de l'obstruction de branches, La commune a demandé à exploitant de couper sa haie afin de réaliser la fin du curage en 2020.

CAVE 14 RUE DU TERTRE

A nouveau, le propriétaire 14 rue du Vairais sollicite la commune pour rechercher l'écoulement d'eau dans sa cave suite à de régulières inondations depuis l'orage de juin 2018.

Après intervention d'une caméra sur le pluvial et aux derniers renseignements pris auprès de Veolia, cet écoulement pourrait provenir de l'existence d'une source sur leur terrain.

Cependant le phénomène n'est apparu que depuis un an et se manifeste à chaque pluie.

Contact sera pris auprès des anciens propriétaires, voir auprès de l'assurance communal.

CONCERT

Un concert sera organisé le vendredi 28 juin en l'église de St Rémy-des-Monts par l'école de musique de la Communauté de Communes Maine Saosnois. Un pot dinatoire sera offert à l'issue de ce concert.

TOUR DE TABLE DES ELUS

-Jacky LALOI signale la présence de plusieurs rodeurs la nuit. Cette information sera transmise à la Gendarmerie

-Arnaud JUGLET : Afin de curer le fossé n°83 en ZD l'exploitant riverain devra de nouveau être contacté pour couper la haie obstruant le collecteur.

-Fanny GISSELERE : demande si le projet de la journée du 15 septembre 2019 organisé par l'association Art et Fléehir se confirme. Gilles MURAIL président précise que le projet est toujours d'actualité et évolue.

A cette occasion Monsieur le Maire informe le conseil que l'accès à l'électricité sur le terrain a été modifié et sera mis à disposition sur demande présentée à la mairie.

La séance est levée à 22h

Délibérations du 13 juin 2019 du n°33 au n°38

2019-33	N 5-7 /Intercommunalité	Recomposition De L'organe Délibérant De La Communauté De Communes Maine Saosnois Pour 2020
2019-34	N 8 – 8 / Environnement	Avenant 2 Au Marche De Travaux De Construction De La Station D'épuration
2019-35	N 8-4 / Aménagement du territoire .	Lotissement Des Ouches –Devis Supplémentaire De Bornage
2019-36	N 8-3 / Voirie	Voirie –Programme 2019-Autorisation Signature Du Marche Des Travaux De Voirie
2019-37	N 8-1 / Enseignement	Lycée De Perseigne-Financement Participatif-
2019-38	N 7-1 / Décisions budgétaires .	Décisions Modificatives N°02

Autres objets abordés sans décisions :

- Salle polyvalente –points sur subvention et sollicitation des fonds européens
- Rue du Vairais : demande de peinture interdiction de stationner
- Peupliers Feu Richard
- Électricité rue des chanvriers
- Route de Contres
- Logements locatifs
- Boite à livres : le magasin
- Station épuration : fin de travaux et essais
- Haies sur collecteurs
- Cave 14 rue du tertre
- Concert de l'école de musique 28 juin 2019

LISTE EMAGEMENTS		SIGNATURES
maire	CHARTIER Philippe	
1er adjoint	YVON Rémy	
2me adjoint	LECUREUR Hubert	
3ème adjoint	CORBIN Élisabeth	Excusée- procuration à David PAYSAN
4ème adjoint	PAYSAN David	
Conseiller municipal	JUGLET Arnaud	
Conseiller municipal	LALOI Jacky	
Conseiller municipal	PERRIN Geoffrey	Excusé
Conseiller municipal	RICHARD Sabrina	Excusée- procuration à Philippe CHARTIER
Conseiller municipal	LETOURNEUR Charlotte	
Conseiller municipal	RUEL Thierry	Excusé-
Conseiller municipal	GISSELERE Fanny	
Conseiller municipal	GOULETTE Isabelle	Absente
Conseiller municipal	MURAIL Gilles	

Présence d'Adeline LEONTINE stagiaire dans le cadre de la découverte du métier de secrétaire de mairie.

